



Document d'entrée en relation

Directeur M. Benjamin CLAIR

*SARL au capital de 30 000 Euros
35 Cours Pierre Puget
13006 Marseille
RCS de Marseille 799 008 669
Assuré auprès de CGPA : RCPIP 0418
ORIAS : 14005138
Carte T : A14-5625 enregistrée à Marseille*

Conformément à l'article 325-3 du règlement général de l'AMF et à l'article L 520-1 du code des assurances, en application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs, les cabinets en gestion de patrimoine exerçant les activités de Conseiller en Investissements Financiers, d'intermédiaire d'assurance, de démarcheur bancaire et financier sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formalisation d'un contrat un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et à l'article L 520-1 du Code des Assurances. Ce document vous permet de vérifier par vous-même le statut et la capacité d'exercice de notre Cabinet.

Charte de bonne conduite

Notre cabinet est membre de l'association ANACOFI-CIF et s'engage à respecter le code de bonne conduite (disponible sur www.anacofi.asso.fr), et à adopter une démarche professionnelle intégrant les caractéristiques déontologiques suivante :

- Respecter la réglementation en vigueur
- Observer strictement les règles d'éthique et de comportement
- Respecter strictement les règles de déontologie de la profession
- Mettre au service de son client toutes ses connaissances et aptitudes dans l'exercice du conseil en gestion de patrimoine, d'intermédiaire en assurance, d'agent immobilier, de démarcheur bancaire et financier et de faire appel à des spécialistes, chaque fois que cette nécessité est avérée. Le cabinet s'impose également de ne pas intervenir dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence.
- Respecter les règles de confidentialité et de secret professionnel, dans le cadre de l'exercice de ses activités, et si et seulement si la loi n'en dispose autrement.
- Proposer une réponse en adéquation avec les objectifs et le profil du client.
- Adapter les propositions en fonction des évolutions de la situation personnelle du client et aux modifications de l'environnement économique.

Vous êtes invités à nous faire part de tout évènement affectant votre situation personnelle et professionnelle afin que nous puissions la prendre en considération dans nos propositions et notre suivi.

Les statuts règlementés

Conseiller en Investissement Financier

Référencé sous le numéro ORIAS 14005138 (www.orias.fr).

Courtier en Assurance

Référencé sous le numéro ORIAS 14005138 (www.orias.fr), catégorie B, Article L 520-1 II 1^{er} du code des assurances : notre cabinet n'est pas tenu de travailler de façon exclusive avec une ou plusieurs compagnies d'assurance.

Démarcheur bancaire et financier

Agent Immobilier

Carte T A14-5625 délivrée par la préfecture des Bouches du Rhône.

Rémunération du cabinet

La rémunération de notre cabinet consiste en la perception d'honoraires convenus avec le client qui seront directement versés au cabinet et/ou de commissions sur frais de transaction et de gestion qui nous sont versées par nos fournisseurs commerciaux.

Notre cabinet travaille selon une offre de trois prestations :

Formule	Découverte	Avantage	Abonnements
Mission	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan patrimonial succinct. - Proposition d'investissement en fonction d'une somme prédéterminée 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan patrimonial détaillé : <ul style="list-style-type: none"> Civil Social Fiscal Financier - Etat des dispositions prises en fonction des objectifs. - Préconisations pour optimiser votre situation et atteindre vos objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance déclaration IRPP, Revenus fonciers et ISF - Veille juridique et fiscale - Reconstitution de carrière - Mandat de gestion - Rendez-vous semestriel - ... <p><i>Pour connaître l'intégralité des services demandés, veuillez en formuler la demande auprès de votre conseiller.</i></p>
Rémunération	Rémunération par commission versée par le fournisseur lors de l'investissement de la somme à placer	Rémunération versée par le client.	Rémunération par le client.
Montant	Entre 0,5% et 8% de la somme	2 000 €	Entre 50€ et 150€/mois.

Le tarif horaire pratiqué pour les missions de conseil est 150€/heure.

Principaux fournisseurs et partenaires

Le cabinet est adhérent au groupement INIFINITIS, premier groupement français de conseillers en gestion de patrimoine.

- CARDIF
- GENERALI
- CIPRES VIE
- SPIRICA
- LA FRANCAISE AM
- MARNE & FINANCE
- BOUYGUES IMMOBILIER
- KAUFMAN & BROAD
- NEXITY
- PERL
- 123 VENTURE
- A PLUS FINANCE
- CORUM AM
- MARANATHA
- ALPTIS
- APRIL
- AG2R LA MONDIALE
- VIVENS

Traitement des différends et réclamations

Pour toute réclamation, vous pouvez joindre directement Monsieur Benjamin CLAIR, représentant et directeur de la société CLAIR-KAUFFMANN CONSEILS par mail à l'adresse suivante : benjamin.ck@clair-kauffmann.fr ou nous adresser un courrier par voie postale au 35 Cours Pierre Puget, 13006, Marseille.

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous dix jours et vous apporter une réponse au plus tard dans un délai de 2 mois à compter de la réception de votre réclamation. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher dans un premier temps un arrangement amiable.

Si aucun n'accord amiable n'est trouvé, vous pouvez saisir :

Médiateur de l'ANACOFI
92 Rue d'Amsterdam
75009 PARIS

Et/ou

Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75082 PARIS Cedex 02.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, nous nous abstenons, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de nos missions, les informations vous concernant. Cette disposition ne pourra être opposée dans le cadre de missions de contrôle.

J'atteste sur l'honneur avoir reçu ce document lors de notre premier entretien.
Etabli en deux exemplaires originaux signés par les parties.

Fait à, le/...../.....

Le « Client »

Nom
Prénom
Mention « lu et approuvé »

Signature

Benjamin CLAIR pour CLAIR-KAUFFMANN CONSEILS

